

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale  
des territoires et de la mer

ARRETE PREFECTORAL APPROUVANT LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT  
-BRETAGNE

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.160-1 et suivants, R.161-1 et suivants,  
Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Laurent-Bretagne du 8 avril 2015 prescrivant l'élaboration de la carte communale,  
Vu l'avis favorable de la commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers du 21 décembre 2015,  
Vu les avis favorables de la chambre d'agriculture du 8 janvier 2016 et du 9 mai 2016,  
Vu l'arrêté du maire de Saint-Laurent-Bretagne du 28 décembre 2015 soumettant à enquête publique le projet de la carte communale,  
Vu les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 18 avril 2016,  
Vu la délibération du conseil municipal de Saint-Laurent-Bretagne du 2 juin 2016 approuvant la carte communale,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques,

ARRETE

Article 1er – La carte communale de Saint-Laurent-Bretagne, telle qu'elle est annexée au présent arrêté, est approuvée.

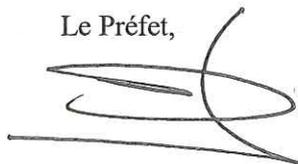
Article 2 – Les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation de sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées par le maire au nom de la commune.

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Il sera publié au recueil des actes administratifs et des informations de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Article 4 – La secrétaire générale de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le directeur départemental des territoires et de la mer et le maire de la commune de Saint-Laurent-Bretagne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pau, le 19 3 JUIL 2016

Le Préfet,



Pierre-André DURAND